

Le Conseil municipal,

Accusé de réception en préfecture
091-219102233-20251008-VI-DEL-2025-092-DE
Date de télétransmission : 10/10/2025
Date de réception préfecture : 10/10/2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les listes n°7538180633, n°7310380133 envoyées par le Trésorier Comptable d'Étampes,

Vu l'avis de la Commission de Stratégie financière et des fonctions support en date du 29 septembre 2025,

Considérant qu'il convient de procéder à l'admission en non-valeur des dettes sollicitées,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- D'admettre en non-valeur la somme de 19 820,49 € issue des listes suivantes :

Libellé	Montant
Liste n°7538180633 – Admissions en non-valeur	19 811,43 €
Liste n°7310380133 – Admissions en non-valeur	9,06 €
Montant total proposé pour admission en non- valeur	19 820,49 €

- D'accorder la décharge de son compte de gestion à Monsieur Le Trésorier pour la somme de 19 820,49 €.

Pour le Maire empêché
Marie-Claude GIRARDEAU
1ère Adjointe au Maire



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication :13 OCT. 2025..... et de sa réception par le représentant de l'Etat.